

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 61169 25 0027@, rue Durrmeyer à Flers (création d'un centre commercial)

du Lundi 16 Février 2026 à 9h00 au Mercredi 18 Mars 2026 à 17h00.

En exécution de l'arrêté n°26 A 424 du 08.01.2026, il sera procédé du Lundi 16 février 2026 à 9h00 au Mercredi 18 Mars 2026 à 17h00 inclus, à une Participation du Public par Voie Electronique préalable à la délivrance du permis de construire N° PC 61169 25 0027@, portant sur la création d'un centre commercial à l'enseigne LECLERC sur la zone du Plancaïon – rue Durrmeyer à Flers. Ce permis, soumis à évaluation environnementale, prévoit la réalisation d'une surface totale de 27 101 m² et 907 places de stationnement.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, la présente mise à disposition a pour objet d'assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant la demande de permis de construire permettront à l'autorité compétente, à savoir Flers Agglo, de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour prendre sa décision.

Le dossier comprend notamment, le dossier de permis de construire, les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, l'avis du conseil municipal de Flers, la note de présentation synthétique du projet, le bilan de la concertation menée au démarrage du projet, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage du projet à l'avis de la MRAE. Le maître d'ouvrage est la Société SODIFLERS représentée par M. Mickael GAULTIER dûment habilité à l'effet de la présente.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier et un registre dématérialisé sera disponible afin de recueillir les observations et les propositions du public à l'adresse suivante :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/ppve-flers-plancaion-leclerc>
- Sur le lien qui figure sur le site internet de Flers Agglo <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » - « Urbanisme » - « L'actualité de l'urbanisme »,
- Ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public à France Service – Médiathèque – rue du collège – 61100 Flers.

Il sera également mis à disposition du public, un registre et le dossier sur support papier, au siège de Flers Agglo - au service urbanisme, 41 rue de la boule – 61100 Flers.

Toute information complémentaire pourra être demandée par courriel à l'adresse suivante : ppve-flers-plancaion-leclerc@registredemat.fr

Il est précisé que les observations et les propositions qui ne seront pas transmises par voie électronique via le formulaire dédié ou qui sont reçues en version papier après le Mercredi 18 mars 2026 - 17h00 ne seront pas prises en considération.

A l'issue de la Participation du public par Voie Electronique et au plus tard à la date de la publication de la décision du Président de Flers Agglo sur la demande de permis de construire, Flers Agglo rendra public, pendant une durée minimale de trois mois sur son site internet <https://www.flers-agglo.fr> la synthèse des propositions et des observations du public ainsi que les motifs de la décision du Président.